



# Cahier de Prévention

Circulation.....	1
Stationnement.....	1
Sécurité incendie.....	1
Exercices d'évacuation.....	2
Malaise-incident-accident.....	3
Risques électriques.....	3
Respect de l'environnement.....	4
Salles en libre accès.....	4
Registres d'hygiène et de sécurité.....	4
Consignes spécifiques au département GMP.....	5
Consignes spécifiques au département SGM.....	6
Consignes spécifiques au département GEii.....	7

Prévenir les risques et faciliter deux ans  
de vie commune

Circulation

Sur décision du Comité d'Hygiène et de Sécurité (CHS) de l'IUT en date du 11/04/2001, la vitesse est limitée à 20 km/h dans l'enceinte de l'IUT.  
Le code de la route s'applique également à la circulation sur les voies de l'établissement.

Stationnement

Selon leur affectation, les aires de stationnement sont repérées par des couleurs différentes :

Etudiants	BLANC
Enseignants et Personnels	BLEU
Personnes handicapées	Logo handicapé
Visiteurs	JAUNE

Seul les véhicules équipés d'un macaron posé sur le pare-brise peuvent pénétrer dans l'enceinte de l'IUT.

Des emplacements sont réservés aux livraisons, en particulier devant l'entrée de l'atelier GMP et devant le Restaurant Universitaire (barrière et interphone).

Il ne faut en aucun cas stationner en dehors des zones autorisées. Les espaces libres devant l'entrée des bâtiments sont prévus pour l'accès des véhicules de secours et pour faciliter l'évacuation en cas de sinistre.

Le parking du stade Bruno BARINA, situé à 50 m de l'entrée de l'IUT, peut accueillir les véhicules des étudiants.

Des sanctions seront prises en cas de non respect des règles de stationnement.

Sécurité incendie


Les consignes en cas d'incendie :

 Sinistre détecté par un étudiant

Donner l'alarme en brisant la glace d'un déclencheur manuel, puis enfoncer le bouton rouge. Vous provoquerez ainsi l'intervention de l'équipe de veille incendie dans les plus brefs délais.

Evacuer les lieux dans l'ordre et sans précipitation. Respecter les sens d'évacuation fléchés dans les couloirs. Ne pas se grouper devant les entrées des bâtiments pour faciliter l'évacuation et ne pas perturber l'intervention des secours. Regroupement aux points de rassemblement (carrés verts) sur le grand parking étudiants.

## Sécurité incendie

 Déclenchement de la sirène incendie

Vous ne devez jamais interpréter le bien fondé d'une alerte. Il y a obligation d'évacuation même pendant un partiel ou un examen.

Fermer les portes et fenêtres de la salle que vous quittez.

~~Ne pas utiliser les ascenseurs.~~

Evacuer le bâtiment en suivant le fléchage.

Garder son calme, ne jamais revenir sur ses pas, se rassembler aux points de rassemblement (carrés verts) sur le grand parking étudiants.

Les étudiants exerçant une fonction de pompier volontaire sont invités à se mettre à la disposition de l'agent de l'accueil.

## Exercices d'évacuation

But :

Ces exercices ont pour but d'acquérir la bonne conduite et les bons réflexes pour réussir une évacuation rapide.

 Déroulement des exercices

Alerte :

Au déclenchement de la sirène incendie, quitter immédiatement et impérativement le bâtiment. Il faut savoir reconnaître la sirène incendie et la différencier du signal intrusion.

Incendie : signal à deux tons

Intrusion : signal désagréable, strident à un ton.

Evacuer :

Quitter le local dans le calme. Respecter les sens d'évacuation. Ne revenez jamais sur vos pas. Sortir du bâtiment et dégager les issues de secours.

Fléchage sur fond vert (éclairage de sécurité). En cas d'impossibilité d'évacuer (handicapé), rester dans la salle et se signaler aux fenêtres. Ne pas utiliser les ascenseurs.

Rassemblement :

Rejoindre les points de rassemblement (carrés verts) sur le grand parking étudiants.

Ne réintégrer les locaux que sur l'ordre d'un agent de sécurité.

## Malaise - incident - accident

↳ Pendant les heures d'enseignement, prendre contact avec le secrétariat de votre département qui alertera un secouriste.

↳ dehors des horaires d'enseignement ou en l'absence d'un agent de l'IUT, prendre contact avec l'agent préposé à l'accueil qui prendra toutes dispositions utiles. Téléphone : 9 ou 74 00 en interne ou 03 89 33 74 00.

↳ l'absence d'un agent de l'IUT ou d'un enseignant, prévenir le SAMU (15). Ne jamais transporter la victime dans votre voiture personnelle.

↳ cas d'arrêt cardiaque, l'IUT est équipé d'un défibrillateur semi-automatique au 1er étage des Services Généraux, bât F. Tout le monde est a priori capable de s'en servir en suivant les consignes vocales données par l'appareil.

## Risques électriques

↳ Risques électriques par :

1. Contact direct
2. Contact indirect par amorçage d'un arc

Signaler à l'enseignant ou au technicien toute prise de courant, rallonge ou câble défectueux.

↳ Effets du courant électrique

1. Electrisation ou manifestation physiologique due au passage du courant dans le corps humain.

Perception : 1mA ,  
 Secousse : 5mA,  
 Contracture : 10mA,  
 Tétanisation des muscles : 25mA.

2. Electrocutation ou électrisation mortelle.

Fibrillation ventriculaire : 40mA,  
 Inhibition des centres nerveux : 2A.

Ne pas surcharger les prises de courant par des montages multiples ou des extensions successives. Ne jamais débrancher un circuit en tirant sur le câble d'alimentation.

**RAPPEL** : Seule une personne habilitée par le chef d'établissement peut intervenir sur une installation électrique.

**EN CAS D'ELECTRISATION AVANT DE TOUCHER LA VICTIME COUPER L'ALIMENTATION PAR L'ARRET D'URGENCE ET PRÉVENIR LES SECOURS : SAMU (15) OU POMPIERS (18).**

## Respect de l'environnement

Rappel de l'interdiction absolue de fumer dans un lieu public (Loi du 9/07/1976). Dans tous les départements des cendriers sont prévus à l'extérieur.

Par mesure d'hygiène, il est interdit de manger dans les salles de cours ou de TP. Le RU de l'IUT et les amicales sont prévus à cet effet.

Prière de laisser les salles de cours et de TP dans l'état où vous les avez trouvées en entrant.

## Salles en libre accès

En semaine, les horaires de fermeture de ces salles sont variables en fonction des départements et le samedi à 12h15.

Les consignes de sécurité sont affichées dans toutes les salles en libre service.

En cas de problème vous pouvez appeler :

- L'accueil en faisant le 9 ou 74 00 en interne ou 03 89 33 74 00

- L'agent chargé de la fermeture par le 48 100 en interne (ou le 06 08 30 05 69).

En cas de fermeture du bâtiment, sortir par les portes anti-panique.

Vous vous engagez à respecter le règlement concernant le contrôle d'accès de l'IUT de Mulhouse.

## Registres d'hygiène et de sécurité

Il existe au secrétariat administratif des registres Hygiène et Sécurité qui sont à la disposition des étudiants pour tout ce qui concerne les problèmes d'hygiène et sécurité.

Les acteurs de la sécurité de l'IUT vous souhaitent un fructueux séjour dans notre établissement et continueront à œuvrer pour votre bien-être et votre sécurité.

**Consignes spécifiques au département GMP**

## Travaux pratiques dans l'atelier

1. Le port d'un vêtement ajusté, en tissu difficilement combustible (combinaison ou bleu de travail ou blouse) et de chaussures de sécurité est obligatoire.
2. Le port de lunettes de sécurité est obligatoire dans la zone réservée aux machines conventionnelles. Les personnes ayant des cheveux longs devront porter une coiffe dans cette zone.
3. Il est interdit, sauf en cas d'urgence, de démarrer ou de stopper volontairement une machine en utilisant les dispositifs de sécurité.
4. Il est interdit d'entraver le bon fonctionnement des dispositifs de sécurité.
5. Le poste de travail, sol compris, doit être nettoyé et les outils rangés après utilisation.
6. Respecter le tri des déchets (rebuts, copeaux, autres déchets).

**Consignes spécifiques au département SGM****Utilisation de solvants inflammables dans les salles de travaux pratiques**

1. Leur quantité maximale ne doit pas dépasser les besoins de deux jours. Si, pour des raisons de service, cette quantité devait être dépassée, le correspondant hygiène et sécurité devra être prévenu en sorte qu'il puisse prendre connaissance du risque.
2. Le stockage en flacons de verre d'un volume supérieur à 2,5 litres est interdit. Il est recommandé de n'utiliser que des flacons de 1 litre ou moins.
3. Les solvants ne devront pas être exposés au soleil ni être entreposés à proximité d'une source de chaleur ou d'étincelles.
4. Leur rangement devra se faire dans des armoires prévues à cet effet et munies des triangles de risques adéquats. Seuls les flacons en cours d'utilisation pourront se trouver hors du lieu de stockage prévu.
5. Le port de chaussures fermées d'un pantalon, d'une blouse en coton et de lunettes de sécurité est obligatoire dans les salles à risques chimiques.  
Le port de lentilles de contact est déconseillé lors de l'emploi de produits chimiques  
Le non respect de ces règles de sécurité entraînera une exclusion de la salle de travaux pratiques.
6. Interdiction de boire et manger dans les salles de travaux pratiques.
7. Les solvants usés halogénés et non halogénés sont jetés dans les poubelles respectives à solvants. Les solutions de chimie minérales étiquetées, danger pour l'environnement, sont jetées dans les poubelles à chimie minérale.
8. Veillez impérativement à étiqueter les flacons avec les noms, concentrations et symboles de risques de contenus.
9. En cas de renversement accidentel de produits, prévenir le technicien, aérer et évacuer les lieux en cas de solvants inflammables.
10. Les produits chimiques doivent être transportés dans les bacs en plastique pendant les manipulations entre les salles.

**Consignes spécifiques au département GEii** Dans le laboratoire de circuits imprimés

1. Interdiction de fumer, boire et manger.
2. Ne pas faire fonctionner le banc d'insolation châssis ouvert (rayonnement UV).
3. Se conformer au mode d'emploi et aux consignes de sécurité relatives aux produits chimiques nécessaires au traitement des plaques et circuits imprimés.
4. Porter des vêtements de protection, lunettes de sécurité et, des gants appropriés lors de l'utilisation de la machine à perchlore de fer pour les circuits imprimés (risques de tâches et brûlures).
5. Porter des lunettes de protection lors du perçage des circuits imprimés.

 Salle d'électrotechnique

1. L'accès à la salle d'électrotechnique est réservé aux personnes autorisées.
2. Avant toute manipulation, localiser la position de l'interrupteur d'arrêt d'urgence.
3. Quand un circuit est sous tension, il faut obligatoirement le signaler à l'aide d'un voyant visible.
4. Il est strictement interdit de mettre un circuit sous tension avant de l'avoir fait vérifier par un enseignant responsable.
5. Il est strictement interdit de modifier un montage sous tension.
6. En raison des parties tournantes des machines, les cheveux longs et les vêtements flottants sont prohibés.
7. Avant de réaliser un montage, en établir un schéma complet en différenciant les circuits à courant fort et à courant faible.
8. Utiliser les fils de section adaptés à chaque circuit ; dans tous les cas ils devront être assez longs pour laisser la possibilité de modifier le montage (hors tension).
9. Veiller à une résistance de contact électrique minimale entre fils et appareils.
10. Ne jamais laisser un fil électrique en l'air.
11. Un seul étudiant réalise le montage ; procéder par mailles, circuits à courant fort, puis à courant faible.
12. Ne pas déplacer les groupes moteurs.
13. En fin de manipulation le montage sera débranché, les appareils de mesure éteints et les fils seront rangés.
14. Tout appareil défectueux sera signalé à l'enseignant responsable de la séance.